

ASSOCIATIONS

(Loi du 1^{er} juillet 1901.)

(Les déclarations d'association sont reçues par les services préfectoraux qui assurent leur transmission à la Direction des Journaux officiels.)

01 - AIN

13 octobre 1982. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. **Union gymnique Izernore**. Objet : entraînement physique dans le monde moderne de la région. Siège social : mairie, 01580 Izernore.

14 octobre 1982. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. **Amicale des amis de la moto**. Objet : apporter une aide morale et matérielle aux adhérents qui pratiquent le sport motocycliste. Siège social : 01450 Poncin.

03 - ALLIER

18 octobre 1982. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Amicale des stagiaires du château de la Mothe**. Objet : développer la culture et la pratique des sports ; susciter des liens d'amitié entre ses membres ; aider tous ses membres dans leur réinsertion après le stage ; apporter, pendant le stage, les loisirs et le réconfort moral que désirent ses membres. Siège social : château de la Mothe, 03190 Hérisson.

05 - HAUTES-ALPES

20 octobre 1982. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **Amicale des Chti-Mis de l'Embrunais**. Objet : rapprocher les gens originaires du Nord de la France et participer à l'expansion touristique des Hautes-Alpes, terre d'accueil. Siège social : chez M. Rys (Alain), Puy-Sanières, 05200 Embrun.

20 octobre 1982. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. L'Association des éleveurs de chevaux de montagne des Alpes du Sud et du Dauphiné change son titre, qui devient : **Association des éleveurs de chevaux de Merens, des Alpes du Sud et du Dauphiné**, et transfère son siège social du 42, chemin de la Tour, 05100 Briançon, à la chambre d'agriculture, 8^{ter}, rue du Capitaine-de-Bresson, 05000 Gap.

25 octobre 1982. Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. **Association Vivre et vieillir chez soi**. Objet : tout mettre en œuvre afin de favoriser et permettre le maintien à domicile des personnes âgées du canton de L'Argentière-la-Bessée. Siège social : bâtiment administratif, quartier du Quartz, 05120 L'Argentière-la-Bessée.

14 - CALVADOS

5 octobre 1982. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association d'accueil pour les jeunes sans emploi**. Objet : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de seize ans et plus qui ne sont ni scolarisés, ni en apprentissage, ni titulaires d'un emploi permanent ; mettre en place une permanence d'accueil, d'information, d'orientation et de formation des jeunes sans emploi. Siège social : mairie, 14600 Honfleur.

22 octobre 1982. Déclaration à la préfecture du Calvados. L'association **Amicale des anciens combattants d'A.F.N. de Blainville-sur-Orne** décide sa dissolution. Siège social : rue du Général-Leclerc, 14550 Blainville-sur-Orne.

25 octobre 1982. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Club G.T.I. Deauville**. Objet : développement et pratique dans la joie du sport automobile. Siège social : 6, rue Hoche, 14800 Deauville.

25 octobre 1982. Déclaration à la préfecture du Calvados. L'Association des propriétaires du lotissement Saint-Joseph change son titre, qui devient : **Association des propriétaires habitants et riverains du lotissement Saint-Joseph**, et transfère son siège social de chez M. Chavet (Roger), avenue du Grand-Hôtel, Le Home, Varaville, 14390 Cabourg, chez Mme Adam, avenue Adrien-Lebeaux, Le Home, Varaville, 14390 Cabourg.

25 octobre 1982. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. L'association **Fédération d'aïkido et de kobudo**, comité régional de Basse-Normandie, change son titre, qui devient : **Fédération française d'aïkido et de kobudo**, comité régional de Basse-Normandie. Siège social : M. J. C., boulevard Carnot, Lisieux.

26 octobre 1982. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Atelier théâtre Eglantine de Touques**. Objet : encourager la création artistique ; animer et intensifier la vie culturelle locale en permettant à cette association de poursuivre ses activités. Siège social : mairie, Touques, 14800 Deauville.

15 - CANTAL

18 octobre 1982. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Fédération départementale de la Confédération interprofessionnelle de défense et d'union nationale d'action des travailleurs indépendants du département du Cantal (C.I.D.U.N.A.T.I.)**. Objet : défense des intérêts moraux et matériels des travailleurs indépendants non salariés non agricoles et, d'une façon générale, des entreprises à capitaux personnels ; amélioration des conditions de vie des travailleurs non salariés et non agricoles et existence des entreprises à capitaux personnels ; juste rémunération du travail, de la responsabilité et du risque. Siège social : Agri Auvergne, Sistrières, 15000 Aurillac.

25 octobre 1982. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association de Body Building**. Objet : permettre la pratique du « body building ». Siège social : 76, avenue du Général-Leclerc, 15000 Aurillac.

27 octobre 1982. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Association des parents d'élèves des écoles primaire et maternelle d'Ydes centre**. Objet : apporter une aide morale et financière à la vie post-scolaire des écoles. Siège social : école, 15210 Ydes.

17 - CHARENTE

14 octobre 1982. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort. **Association pour la formation médicale de la Côte de Beauté**. Objet : favoriser la formation médicale continue des professions de santé. Siège social : centre hospitalier de Royan, boulevard Pasteur, 17640 Vaux-sur-Mer.

18 octobre 1982. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. L'association **Comité de gestion de la cantine des écoles de Varaize** décide sa dissolution. Siège social : mairie, Varaize, 17400 Saint-Jean-d'Angély.

19 octobre 1982. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort. L'Association des anciens combattants du canton de Tonnay-Charente modifie son objet : promouvoir le souvenir et la mémoire des disparus de toutes les guerres ou conflits (1914-1918, 1939-1945, Indochine, T.O.E., Afrique du Nord) ; défendre les intérêts matériels et moraux des anciens combattants et de leurs familles auprès des pouvoirs publics et des différents organismes sociaux, officiels ou privés ; ester en justice (cf. art. 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901) dans le droit fil de l'article D. 432 du code des pensions militaires invalidité, et transfère son siège social du 4, quai du Commerce, Tonnay-Charente, au 22, rue de la Somme, 17430 Tonnay-Charente.

18 - CHER

15 octobre 1982. Déclaration à la préfecture du Cher. L'association **Les Amis de l'Union sportive du Berry** transfère son siège social du 1, place Cujas, 18000 Bourges, au bar La Tournelle, 50, rue Moyenne, 18000 Bourges.

18 octobre 1982. Déclaration à la préfecture du Cher. **Compagnie de L'A**. Objet : permettre à ses adhérents de pratiquer le jeu dramatique débouchant éventuellement sur des productions théâtrales. Siège social : 8, rue du Château-d'Eau, 18000 Bourges.

18 octobre 1982. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand-Montrond. L'association **Amicale des pêcheurs campeurs de l'étang de Pirot** décide sa dissolution. Siège social : Maison Bravy, café de l'Avenue, 18200 Saint-Amand-Montrond.

19 octobre 1982. Déclaration à la préfecture du Cher. **Confédération internationale de musique électro-acoustique (C.I.M.E.)**. Objet : promouvoir à l'échelle internationale tous les aspects de la musique électro-acoustique en suscitant la création, en favorisant la diffusion des œuvres, la rencontre des professionnels (compositeurs, chercheurs, interprètes, enseignants), la circulation et la communication des connaissances et des techniques électro-acoustiques. Siège social : place André-Malraux, 18000 Bourges.

21 octobre 1982. Déclaration à la préfecture du Cher. L'association **Le Gardon de Sancerques** change son titre, qui devient : **Association agréée de pêche et de pisciculture de Sancerques**, et modifie son objet : détenir des lots de pêche sur le domaine de l'Etat, du département, des communes ou des riverains groupés ou non en associations syndicales ; participer à la lutte contre le braconnage et la pollution des eaux ainsi qu'à la destruction des animaux nuisibles ; organiser la surveillance et l'exploitation de ses lots de pêche ; effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, tous les travaux de mise en valeur piscicole. Siège social : mairie, 18140 Sancerques.